



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 36/11

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Voixants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille onze, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 31 MAI 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEUILLE, CANEZIN, DURAND, LIAN, SALAÛN, SANCHEZ, ANDUZE, BELLION-ETIENNE, BENHADJ, BERNES, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, MARQUIER, RIGAUD, PETIT, SCHINTONE, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

| | | |
|---------------|---|---------------|
| Mme GONZALEZ | à | Mme LIAN |
| M. PLATEAU | à | M. CANEZIN |
| M. ZAMBONI | à | Mme AUDIGUIER |
| Mme LLOUBERES | à | M. RIGAUD |

Secrétaire : Mme Muriel GUZOU a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : Décision Modificative Budgétaire N° 1

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de pouvoir acquérir une épaveuse pour les services techniques, il convient de modifier le budget communal ainsi que suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------------------|----------|
| C/2182 - Op. 121 + 70 000 | |
| C/2313 - Op. 121 - 35 000 | |
| C/2111 - DIVERS 01 - 35 000 | |
| 0 | |

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 9 juin 2011

Le Maire, Lysiane MAUREL

